

10 septembre 2013

une date à bloquer



Le gouvernement remet le dossier sur la table, en particulier pour répondre aux exigences européennes.

Les retraites font ainsi partie du programme d'ajustement budgétaire ; c'est cela la seule urgence !

On peut très bien examiner ce dossier sans précipitation et, surtout, sans se sentir obligés de pénaliser les salariés, les chômeurs et les

Ce qui est prévu par le gouvernement et le rapport Moreau

Augmentation de la durée de cotisation.

La durée de cotisation prévue est de 44 ans (certains parlent de 43 ans). Dans ce cadre, l'annonce du gouvernement de ne pas reculer l'âge de départ à la retraite est un leurre puisque, de fait, pour avoir une retraite décente et pour éviter la décote, les salariés devront partir plus tard. Ce qui ne risque pas d'améliorer l'emploi des jeunes !

Pour les retraités, non indexation des pensions sur l'augmentation de la vie dès 2014.

Ce sont des conditions de vie de plus en plus difficiles pour les retraités et donc l'obligation pour eux de cumuler leur pension avec un autre emploi.

Mise à plat des différents régimes de retraite.

Or, malgré les règles différentes de calcul des pensions, les taux de remplacement des salariés du secteur privé et du secteur public sont proches (respectivement 74,5 % et 75,2 % du revenu d'activité).

Remise en cause de la majoration de pension versée à partir de 3 enfants.

2014 ? 2015 ?

Impossible de connaître actuellement les intentions du gouvernement sur le calendrier d'application de sa contre-réforme.

FO refuse tout allongement de la durée de cotisation.

Grèves et manifestations